

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 juillet 2014**

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le jeudi 24 juillet 2014 à 18h30, en séance publique, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Mme SARDA-DECARROZ, secrétaire, et 2 habitants de la commune, ont participé à la réunion.

Mme GAFFET Muriel, Mme GONOD Pascale, M MEGER Jean-Luc étaient excusés.

Le Conseil a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion tenue le 20 juin 2014.

Et a pris connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis cette date.

### **CCPG**

Monsieur le Maire informe que le projet de la « maison communautaire » à la place de l'ancienne gendarmerie est arrêté. Une réflexion est en cours, pour proposer un emplacement pour une maison des services publics à Remoulins. Concernant la maison communautaire plusieurs possibilités sont étudiées.

Le projet de village des marques reste aujourd'hui suspendu à l'avis du Conseil d'Etat.

### **RYTHMES SCOLAIRES**

En vue de prochains rythmes scolaires, Monsieur le Maire propose d'ouvrir les postes nécessaires à l'embauche du personnel en CDD à l'école pour assurer les interventions.

Le Conseil décide d'ouvrir 4 postes.

Monsieur le Maire informe également que l'académie a donné une réponse positive sur les horaires et le fond d'amorçage.

### **SYNTHESE EAU/ASSAINISSEMENT**

Le Conseil adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2013.

### **MOTION AMF**

L'association des Maires de France propose de signer une motion visant à sensibiliser au positionnement de la commune quant à la baisse des dotations

### **IMPASSE DU CHATEAU**

Monsieur le Maire expose au Conseil la proposition de M et Mme PETEILLE concernant le rachat et échange de parcelle afin de réhabiliter le bâtiment en logement pour eux. Il invite le Conseil a donné un avis de principe entre cette proposition et l'ouverture dont la mairie a fait l'étude.

Le Conseil décide de rester sur le principe de l'ouverture de l'impasse.

### **INFORMATIQUE ECOLE**

Le Conseil valide l'achat de matériel informatique pour l'école (ordinateurs portables, écran TBI, rétroprojecteur et armoire sécurisée), le montant global est d'environ 10 000€. Cette opération sera programmée au budget 2015.

Monsieur le Maire rappelle que cet achat sera soumis à des demandes de subventions.

### **POINT FINANCIER**

Le réhabilitation du village va se produire dans les années à venir, elle concerne la liaison depuis

l'école jusqu'à la route d'Estézargues. Le dossier doit être soumis au Conseil Général prochainement pour une programmation.

Le Conseiller aux finances et le Maire présentent un point à mi-année au Conseil. Ce point montre que le déroulement budgétaire pour la partie fonctionnement est conforme aux prévisions et qu'un ajustement devra être réalisé au cours du second semestre pour repositionner certaines sommes affectées sur des opérations d'investissement qui ont évoluées.

Le Conseil décide de signer le contrat de gaz auprès de GDF SUEZ (pour l'école et la mairie) pour 3 ans.

Le Conseil valide l'achat de tapis de judo et la réfection des stores pour l'école.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **- Conventions**

- Certiphyto : Le Conseil décide de signer la convention avec la Commune de Monfrin concernant la formation certiphyto.
- Bibliothèque : Le Conseil décide de valider la convention avec la bibliothèque et autorise Monsieur le Maire à la signer

#### **- Cantine**

- Face à la demande de PAI à l'école, le Conseil décide de demander 1€ par repas aux familles concernées